

**PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT CONCURRENT  
POUR L'EXPLOITATION D'UNE TERRASSE PARVIS LAGACHE**

(Articles L.2122-1-1, L. 2122-1-3 et L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

La Ville de Biarritz a reçu une demande d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une terrasse provisoire sur le parvis Lagache, face à la Grande Plage, émanant de l'exploitant de la terrasse voisine.

Compte tenu de la courte durée de l'occupation demandée et vu les contraintes d'exploitation de la dépendance du domaine public, la Ville de Biarritz procède par la présente, conformément aux dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), à une publicité préalable à la délivrance du titre d'occupation de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.

<b>PRINCIPALES CARACTERISTIQUES</b>	
Titre d'occupation envisagé	Convention d'occupation temporaire du domaine public en application de l'article 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
Dépendance domaniale concernée	Parvis Emile LAGACHE Face au local du casino municipal de Biarritz anciennement dénommé « Bleu café » Surface maximum : 70 m2
Durée envisagée	La convention sera conclue pour la saison estivale 2024 (du 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre)
Nature de l'activité exercée	Terrasse de café / petite restauration Seule l'installation de tables, chaises et parasols est autorisée, à l'exclusion de toute structure type food truck. Pas de cuisson autorisée.
Montant de la redevance	148€ par mètre carré (pour toute la saison) + coûts d'installation et consommation d'électricité et d'eau
Renseignements	Service commerce tourisme Ville de Biarritz
Adresse à laquelle les manifestations d'intérêt pertinent doivent être envoyées	<a href="mailto:marche@biarritz.fr">marche@biarritz.fr</a>
Date limite d'envoi des manifestations d'intérêt	10/05/2024 à 12 heures